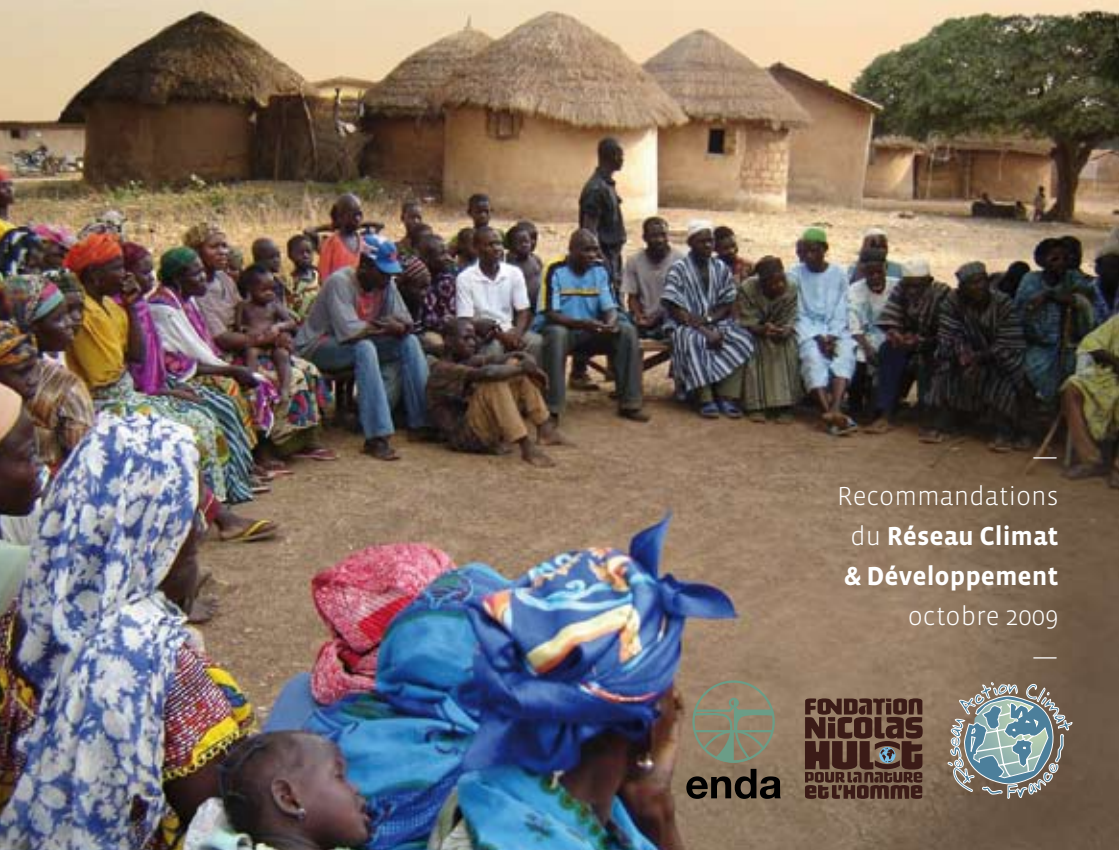


Négociations Internationales sur le Climat

# Les étapes clés d'un accord équitable



Recommandations  
du **Réseau Climat  
& Développement**  
octobre 2009



enda

FONDATION  
**NICOLAS  
HULOT**  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

L'UICN a organisé et coordonné l'atelier de Tunis qui a eu lieu en mai 2009 et a facilité le dialogue entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du Nord comme du Sud. Certaines positions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément la position officielle de l'UICN.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce au soutien financier de la Coopération Italienne du Ministère des Affaires Étrangères (DGCS) et de la Fondation du Prince Albert II de Monaco. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du réseau et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position officielle de la Fondation du Prince Albert II de Monaco et de la DGCS.

**Publié par :** Réseau Action Climat-France, en collaboration avec ENDA Tiers Monde et UICN, Gland, Suisse.

**Droits d'auteur :** Réseau Action Climat-France, ENDA Tiers Monde.

© 2009 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

**Coordination :** Sébastien Blavier, Réseau Action Climat-France.

**Auteurs :** Sébastien Blavier, Ange-Benjamin Brida, Morgane Créach, Benoit Faraco, Abdoulaye Issa, Djimingué Nanasta, Mamouda Moussa Na Abou.

**Remerciements :** Neville Ash, Nicolas Hulot, Ninni Ikkala, Olivier Louchard, Hindou Oumarou Ibrahim, Jean-Philippe Thomas.

**Conception graphique et mise en page :** Face au vent, atelier graphique - Solenn Marrel.

**Impression :** Impro, imprimé sur papier 100% recyclé, blanchi sans chlore, encres végétales.

**Disponible auprès de :** UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)

Service des publications

Rue Mauverney 28

1196 Gland

Suisse

Tél. : +41 22 999 0000

Fax : +41 22 999 0020

books@iucn.org

www.iucn.org/publications

Il existe aussi un catalogue des publications de l'UICN.

**Également en ligne sur les sites :**

<http://climatdeveloppement.wordpress.com>

<http://rac-f.org>

<http://www.iucn.org/climate>

<http://www.fondation-nicolas-hulot.org>



Facilitateur



FONDATION  
PRINCE ALBERT II DE MONACO

Financier



Financier

Négociations Internationales sur le Climat

# Les étapes clés d'un accord équitable

---

Recommandations  
du **Réseau Climat  
& Développement**  
octobre 2009

---



enda

FONDATION  
**Nicolas  
HULOT**  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



## Présentation du Réseau Climat & Développement



Le projet, initié en 2007, vise à jeter les bases d'une collaboration de long terme entre ONG francophones du Nord et du Sud, avec un double objectif :

- **développer** une influence constructive au sein de la société civile sur la question du changement climatique,
- **mieux informer**, grâce à un croisement d'expertises des différentes ONG composant le réseau, les négociateurs dans le cadre des négociations internationales climat de l'après-2012.

Un premier atelier organisé par ENDA à Dakar en 2007 a mené à l'élaboration d'un plaidoyer commun qui fut ensuite présenté aux négociateurs francophones lors de la conférence des Nations Unies à Bali en décembre 2007. La conférence de Bali a également été l'occasion d'une rencontre officielle entre le Réseau Action Climat - France (RAC-F), ENDA Tiers Monde, l'Union Internationale

pour la Conservation de la Nature (UICN) et la Fondation Nicolas Hulot (FNH).

Un constat commun a été dressé sur la nécessité de mieux lier les questions climatiques aux enjeux locaux de développement pour les populations les plus vulnérables ainsi qu'à la gestion des écosystèmes. Pour cela, il faut élargir et connecter les réseaux existants, en favorisant les synergies entre les organisations du Nord comme du Sud qui ont des compétences et des atouts complémentaires.

Dans cette perspective, des ateliers de renforcement de capacités pour les membres du réseau ont eu lieu en 2008 et 2009. Ils ont mené à l'élaboration de plaidoyers communs portés depuis par l'ensemble des membres lors de chaque conférence, intersession ou rendez-vous sur le climat.

### Le Réseau Climat & Développement est aujourd'hui constitué de plus de 40 membres :

ENDA Tiers Monde – Sénégal, Réseau Action Climat (RAC-F) – France, Fondation Nicolas Hulot (FNH) – France, Groupe de Recherche et d'Échange Technologique (GRET) – France, IUCN Med – Espagne, IUCN West and Central Regional Office – Burkina Faso, Action pour un Développement Équitable, Intégré et Durable (ADEID) – Cameroun, Association des Enseignants des sciences de la vie et de la Terre (AESVT) – Maroc, Association des Amis de la Saoura – Algérie, Association Homme et Environnement – Maroc, Association Marocaine pour l'écotourisme et la protection de la Nature – Maroc, Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement – Tunisie, Association Ribat Al Fath pour le développement durable et son club environnement – Maroc, Civic Response – Ghana, Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (IPACC) – Tchad, Énergie et Environnement pour le Développement Rural (EDER) – Niger, ENDA – Tiers Monde – Sénégal, Guinée Écologie, Initiatives pour un Développement Intégré Durable (IDID) – Bénin, Jeunes Volontaires pour l'Environnement Côte d'Ivoire (JVE) – Côte d'Ivoire, Jeunes Volontaires pour l'Environnement Togo (JVE) – Togo, Organisation Femmes pour la gestion de l'Énergie, l'Environnement et la promotion du Développement Intégré (OFEDI) – Bénin, Mouvement écologique d'Algérie (MEA) – Algérie, Nature Conservation Egypt – Égypte, Réseau des plates-formes nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre (REPAOC), Secrétariat permanent des ONG (SPONG) - Burkina Faso, Société Protectrice des Animaux et de la Nature (SPANNA) – Maroc, Association Malienne pour le Développement, la Protection de l'Environnement et la lutte contre la désertification (AMADE-PELCODE) - Mali.

➔ L'ensemble des publications et des travaux du Réseau sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://climatdeveloppement.wordpress.com/>

# Avant-propos

La question des changements climatiques constitue l'un des sujets sur lesquels l'humanité devra se prononcer avec la plus grande urgence en cette fin de première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Les défis à relever pour faire face aux impacts néfastes des changements climatiques sont importants et surtout étroitement liés aux questions du développement et à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement (PED).

## Des modes de vie au Nord à l'origine de la crise climatique

Le mode de vie qui prévaut dans les pays industrialisés, basé sur l'utilisation de combustibles fossiles et la production industrielle de masse, a entraîné d'importants déséquilibres du système climatique. En effet, ce mode de vie est à l'origine d'importantes émissions de GES, supérieures au taux naturellement recyclable par notre planète et qui persistent dans l'atmosphère. Il en résulte une augmentation, depuis l'ère préindustrielle, d'environ 35% de la concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>, de 18% de celle du protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), de plus de 100% de celle du méthane (CH<sub>4</sub>) qui, en plus des gaz fluorés artificiels, ont contribué à augmenter la température moyenne globale de la planète de l'ordre de 0,74°C selon le dernier rapport du GIEC<sup>1</sup> (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Ajoutons aussi les changements dans l'utilisation des terres qui ont leur part de responsabilité dans la perturbation du climat. Ainsi, la réaction du système climatique est déjà perceptible : la banquise a perdu 40% de son épaisseur en 40 ans, le niveau moyen des océans s'est élevé de 17 cm au XX<sup>e</sup> siècle et les événements météorologiques extrêmes (sécheresses, canicules, inondations et tempêtes) sont plus nombreux et plus intenses.

## Pays industrialisés : une double responsabilité impliquant une double obligation

La responsabilité incombant aux pays industrialisés dans cette crise est double. Elle est d'abord **historique** au regard du volume considérable de GES qu'ils ont émis pour asseoir leur développement. Comme rappelé dans l'article 3.1 de la convention, les notions d'équité et de justice devraient être au centre des négociations sur le climat. Néanmoins elles restent aujourd'hui marginales dans les discussions. Ainsi, nous faisons tous l'amer constat d'une situation d'injustice entre pays en développement et pays industrialisés (20% de personnes, principalement au Nord, consomment 80% des ressources de la planète<sup>2</sup>).

Ensuite, cette responsabilité est d'ordre **éthique**. Les changements climatiques sont causés par les émissions des pays industrialisés mais ce sont les pays en développement, particulièrement ceux d'Afrique<sup>3</sup>, qui sont les plus exposés aux effets néfastes de ces bouleversements. Les changements climatiques s'imposent ici comme un frein supplémentaire aux chances de développement des populations les plus démunies. Il serait injuste que les pays les moins dotés pour s'adapter ne soient pas soutenus dans leurs efforts par ceux qui sont en grande partie à l'origine du problème.

Ainsi, les pays industrialisés se doivent d'endosser une double obligation :

- ils doivent en premier lieu diminuer drastiquement et immédiatement leurs émissions de GES (de 40% au minimum en 2020 par rapport à 1990),
- d'autre part, ils devraient soutenir fortement (par des flux financiers et technologiques) les pays en développement dans leurs efforts pour faire face au changement climatique et pour limiter leurs émissions de GES.

1 [http://www.ipcc.ch/publications\\_and\\_data/publications\\_and\\_data\\_figures\\_and\\_tables.htm](http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_and_data_figures_and_tables.htm)

2 <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-spm.pdf>

3 <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-spm.pdf>

## Résoudre l'équation climat et développement : un enjeu crucial pour Copenhague

Les changements climatiques constituent une contrainte supplémentaire à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD, cf. encadré ci-dessous) définis par l'ONU. Comment répondre aux contraintes d'un mode de vie sobre en carbone sans pour autant compromettre le droit au développement et l'aspiration légitime à la satisfaction des besoins essentiels ? Pour cela, il nous faudra mener des actions ambitieuses et équitables, basées sur les connaissances scientifiques.

Comme l'affirme Tom Athanasiou<sup>4</sup> « the science is in », la science est à l'ordre du jour. Si nous voulons éviter le pire en limitant l'augmentation de la température mondiale moyenne bien en deçà de 2°C pour 2100, une réduction de 80% des émissions mondiales de GES par rapport à 1990 à l'horizon 2050 avec un pic des émissions en 2015 est nécessaire<sup>5</sup>. Cela passe par des réductions d'émissions des pays industrialisés d'au moins 40% d'ici à 2020 par rapport à 1990 ainsi que par une limitation des émissions dans les pays en développement par rapport à un scénario « laisser faire ». Pour atteindre cet objectif, les efforts devront être répartis en tenant compte de la responsabilité historique des pays industrialisés et de leur capacité financière.



### Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés en 2000 lors de la cinquante-cinquième Assemblée Générale des Nations Unies. Répartis en huit catégories distinctes et assortis de cibles précises à atteindre, les OMD visent à éradiquer l'extrême pauvreté d'ici 2015.

Les huit objectifs de développement sont les suivants : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire de tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre les pandémies (VIH/Sida, paludisme, etc.), préserver l'environnement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Afin d'atteindre les objectifs fixés en 2000, les pays développés se sont engagés à verser annuellement 0,7% de leur revenu national brut (RNB) sous forme d'Aide Publique au Développement (APD).

Néanmoins, en 2009, et comme chaque année depuis 2000, très peu de pays ont atteint ce niveau de contribution. Il s'agit du Danemark, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède. Ce défaut de contribution est ainsi estimé à près de 20 milliards de dollars pour l'Afrique selon l'ONU<sup>1</sup>.




Malgré des progrès certains, il ne reste que 6 années à la communauté internationale pour remplir les Objectifs du Développement pour le Millénaire. Les chances d'atteindre les cibles définies par l'ONU s'amenuisent donc, à moins que d'importants efforts, principalement financiers au Nord, ne soient entrepris. Cela dit, la crise économique mondiale compromet encore un peu plus l'atteinte des OMD avec l'entrée en récession de la majorité des pays en 2009. Les contributions des pays riches étant en effet basées sur le revenu national brut, si l'économie recule, le volume global de l'aide en sera diminué d'autant. **Enfin, la crise climatique aggravant la vulnérabilité des plus pauvres, la mise en cohérence du futur régime climatique international avec les OMD est indispensable.**

1 <http://www.un.org/french/millenniumgoals/pdf/PR%20Donors%20MDG09%20%20FR.pdf>

4 Athanasiou T. (2007). The Inconvenient Truth, Part II. An EcoEquity Discussion Paper. Available under: [www.ecoequity.org/docs/InconvenientTruth2.pdf](http://www.ecoequity.org/docs/InconvenientTruth2.pdf)

5 [http://rac-f.org/article.php3?id\\_article=1314](http://rac-f.org/article.php3?id_article=1314)

# Sommaire

	<b>Introduction</b> .....	<b>9</b>
	<b>Tenir les engagements du passé : financer les plans d'action nationaux d'adaptation (PANA)</b> .....	<b>11</b>
	<b>Adopter des Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients (PDSCR)</b> .....	<b>12</b>
	▲ Élaborer des plans (PDSCR) selon une approche globale	
	▲ Intégrer des actions appropriées de réduction des émissions (NAMA) dans l'élaboration des PDSCR	
	▲ Garantir des stratégies d'adaptation cohérentes	
	<b>Soutenir la mise en œuvre des Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients</b> .....	<b>15</b>
	✚ Un soutien via l'apport de financements publics	
	✚ Un soutien via des transferts de technologies sans précédent	
	<b>Instaurer une gouvernance multi-niveaux sous l'égide de la CCNUCC</b> .....	<b>19</b>
	■ Une nécessité de transparence : le rôle central de la CCNUCC	
	■ Un impératif d'efficacité : une décentralisation nécessaire dans la mise en œuvre	
	■ Implication de la société civile dans les décisions et leur mise en œuvre	
	<b>Conclusion</b> .....	<b>23</b>
	<b>Acronymes</b> .....	<b>24</b>





# Introduction

En mai 2009, le Réseau Climat & Développement a publié la «**Déclaration de Tunis**»<sup>6</sup> qui pose les bases politiques pour faire de Copenhague un accord réussi, intégrant avec succès les enjeux de développement. Sur la base de cette déclaration, il propose aujourd'hui ce document d'analyse qui, loin d'être exhaustif, vise à identifier les éléments indispensables à la conclusion d'un bon accord à Copenhague.

Alors qu'une fois de plus les discussions s'enlisent, il est urgent d'identifier les voies de succès pour les négociations et de s'y engager au plus vite. Pour ceci, il faut que les États dépassent rapidement leurs querelles de chapelle pour réaliser un traité ambitieux et équitable qui préserve les équilibres climatiques fragiles (en restant bien en deçà de 2°C d'augmentation de la température moyenne globale d'ici la fin du siècle) et offre des conditions de vie décentes à l'ensemble des habitants de la planète.

Pour cela, la confiance entre pays industrialisés et pays en développement (PED) doit s'instaurer. Il faudra notamment que les pays industrialisés tiennent enfin leurs promesses de financer les programmes d'adaptation des pays les moins avancés aux impacts du changement climatique (les PANA) en permettant leur mise en œuvre au plus tard en 2010. Ils devront également donner les moyens aux pays en développement d'élaborer avant 2012 des plans de développement sobres en carbone et en énergie et permettant à ces sociétés d'être davantage résilientes aux impacts du changement climatique (PDSCR)<sup>7</sup>.

Des financements de la part des pays industrialisés, additionnels à l'aide publique au développement, sont également nécessaires pour la période dite de l'après 2012, afin de soutenir l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation à plus long terme des pays en développement.

Ce soutien devra passer via un système de gouvernance instaurant de nouvelles règles du jeu au niveau mondial. La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) devra jouer un rôle central dans ce nouveau cadre d'action et garantir l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans sa construction et sa mise en œuvre.

**La conférence de Copenhague** constitue l'une des dernières chances de trouver un accord mondial en mesure de sauver le climat. Le pic des émissions de GES doit en effet avoir lieu en 2015 pour contenir l'augmentation de la température moyenne globale en deçà de 2°C ! Elle est aussi une formidable opportunité de définir les moyens à même d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et de garantir le droit à un environnement préservé pour les générations futures.

<sup>6</sup> <http://climatdeveloppement.files.wordpress.com/2009/06/francais1.pdf>

<sup>7</sup> Par commodité, les plans seront nommés PDSCR (Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients) dans l'ensemble du document.



# Tenir les engagements du passé : financer les plans d'action nationaux d'adaptation (PANA)



À travers plusieurs de ses articles<sup>8</sup>, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) fait obligation aux pays Parties de l'Annexe I de fournir aux pays en développement des ressources nouvelles et additionnelles. Ces ressources doivent aider les PED, non seulement à respecter leurs obligations conventionnelles, mais également à améliorer leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques et à diversifier leurs moyens d'existence (face à la menace des changements climatiques). Ces engagements ne sont toujours pas respectés et c'est dans ce contexte, souvent rappelé par les PED, que se déroulent les négociations actuelles où la participation de tous les pays dans un effort collectif est requise.

La question du financement de l'adaptation des pays en développement occupe en particulier une place très importante et pourrait représenter un point d'achoppement lors de la conférence de Copenhague.

Ainsi, en novembre 2001, lors de la 7<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention, la communauté internationale a reconnu la vulnérabilité extrême des Pays les Moins Avancés (PMA) compte tenu de leur faible niveau de développement et de la faiblesse de leurs moyens d'action. Elle a donc mis en place un certain nombre d'instruments pour aider ces pays à élaborer et mettre en œuvre des Plans d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA). Ces plans visent à mettre en œuvre des actions à caractère urgent pour lutter contre les impacts du changement climatique. Les outils créés sont notamment le Fonds pour les PMA, le Fonds Spécial pour les changements climatiques sous la Convention et le Fonds pour l'Adaptation sous le Protocole de Kyoto. Cependant, ces fonds sont loin de mener aux résultats escomptés compte tenu de la faiblesse des contributions volontaires des pays industrialisés.

Le montant nécessaire à la mise en œuvre de l'intégralité des PANA est aujourd'hui estimé à 1,6 milliards d'euros<sup>9</sup>. Or, au 7 mai 2009, le fonds en charge du financement de la mise en œuvre de ces programmes<sup>10</sup> ne disposait que de 125 millions d'euros<sup>11</sup>, soit dix fois moins que la somme requise.

Ce manque de volonté de la part des pays industrialisés est source de crispation au niveau des négociations internationales sur le climat. Pour les négociateurs des pays en développement, la question du financement de l'adaptation est logiquement liée à la question de la responsabilité historique des émissions de gaz à effet de serre : les pays industrialisés ont une dette écologique à leur égard et doivent avant tout s'en acquitter. Le défaut de financement devient ainsi une cause de méfiance pour les PED dans le cadre des négociations actuelles. Il est donc urgent que les pays industrialisés instaurent un climat de confiance avant Copenhague en respectant les engagements déjà pris et notamment au titre de l'article 4.4 de la Convention.



10

11

<sup>09</sup> <http://www.iied.org/pubs/pdfs/170541IED.pdf>

<sup>10</sup> Fonds pour les pays les moins avancés.

<sup>11</sup> Status report on the least developed countries fund and the special climate change fund, GEF/LDCF.SCCF.6/Inf.2, 26 mai 2009.



# Adopter des Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients (PDSCR)

## ▲ Élaborer des plans (PDSCR) selon une approche globale

Au-delà des risques encourus par les pays les plus vulnérables face aux impacts du changement climatique, la réponse pour y faire face pourrait constituer une opportunité formidable pour eux. En effet, si la communauté internationale parvient à coordonner ses efforts et à donner une réponse forte au défi climatique, les plus vulnérables pourront accéder à des voies de développement sobres en carbone tout en se protégeant mieux face aux effets néfastes du changement climatique.

Pour donner aux PED les moyens d'avoir accès à ces solutions, une approche globale, intégrant de manière systématique l'ensemble des problématiques en jeu, est indispensable. Ainsi, les questions d'adaptation, de développement, d'atténuation des émissions ainsi que celles de gestion des ressources doivent être indissociables. Néanmoins, ce défi est loin d'être gagné et il faudra être en mesure de créer des outils pertinents pour y répondre efficacement. L'une des réponses à ce défi passe par la création de **Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients (PDSCR)** pour tous les pays en développement. Ces plans nationaux devront constituer de réels **projets de société** à long terme (horizon 2030). Ainsi les PDSCR pourront devenir le terrain de construction privilégié permettant aux PED de résoudre la double équation « climat & développement » à laquelle ils doivent faire face. Les PDSCR pourront englober :

- les problématiques d'amélioration des conditions de vie de tous,
- l'atténuation des émissions de GES dans les secteurs clés (agriculture, énergie, forêts, transports et habitat),
- l'adaptation aux effets du changement climatique,
- et la préservation des écosystèmes fragiles.

Afin d'être le plus pertinent possible, les PDSCR devront être construits sur la base d'une approche « bottom-up » en partenariat avec les acteurs de la société civile pour tenir compte, au mieux, des spécificités locales et de la réalité du terrain. Par ailleurs, si les mesures nécessaires ne sont pas prises à temps, le changement climatique ne fera qu'accroître les différences de développement entre pays riches et pays pauvres<sup>12</sup>. Des projets de société ambitieux doivent donc voir le jour pour anticiper cette situation. Dans cette optique, les PDSCR constituent une première avancée. Bien entendu, ces projets de développement des PED devront être soutenus par les pays industrialisés de manière adéquate et différenciée (cf. partie 3).

## ▲ Intégrer des actions appropriées de réduction des émissions (NAMA) dans l'élaboration des PDSCR

Les Actions Nationales Appropriées de Réduction des Émissions (« NAMA » en anglais, National Appropriate Mitigation Action) sont des plans d'action volontaires qui visent à limiter les émissions de GES dans les pays en développement. Ces plans d'action devront s'intégrer au sein des PDSCR afin de garantir leur cohérence avec l'approche globale à long terme de chaque pays. D'autre part, ils constitueront la preuve des efforts consentis par les PED pour lutter contre le changement climatique alors qu'ils n'en sont que peu responsables historiquement. Néanmoins, de nombreuses interrogations entourent ces initiatives et leur succès ne sera possible qu'à certaines conditions.

### Soutenir l'élaboration volontaire des NAMA dès 2010 pour assurer leur caractère opérationnel dès 2013

Afin de ne pas reproduire l'échec de l'inégalité entre les pays en développement face au Mécanisme de

<sup>12</sup> Banque Mondiale : RDM2010 : Développement et Changement Climatique - <http://econ.worldbank.org/>



Développement Propre (MDP), il est indispensable de soutenir l'élaboration des NAMA dès 2010 pour les pays les plus vulnérables. En effet, certains PED ont très fortement besoin d'un renforcement de leurs capacités pour être en mesure de mener à bien l'élaboration de ces plans.

### Identifier des priorités d'action

Dans la construction des NAMA, il sera par ailleurs important d'identifier les grandes priorités d'action. Cette démarche pourrait se faire de manière sectorielle en mettant au premier plan par exemple l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et du transport et l'accès à des sources d'énergies renouvelables.

Ce fléchage sera d'autant plus important que viendra ensuite l'étape du financement des actions par les pays industrialisés. Et c'est par la mise en avant pertinente de ses besoins qu'un pays pourra être soutenu efficacement.

### ▲ Garantir des stratégies d'adaptation cohérentes

Il est fondamental d'intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques au sein d'une approche globale visant à accroître le niveau de développement des plus vulnérables. En effet, les changements climatiques constituent un risque supplémentaire pour l'équilibre socio-économique, déjà fragile, des populations les plus exposées. Il est donc indispensable d'y apporter une réponse coordonnée d'envergure. De plus, pour garantir la cohérence des actions menées, l'adaptation devra être conciliée autant que possible avec les mesures d'atténuation dans tout futur accord international sur le post-2012. De cette manière, les projets d'adaptation éviteront au maximum de contribuer aux émissions de GES et ceux d'atténuation n'accroîtront pas la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes. Comme pour

les NAMA, les stratégies d'adaptation devront donc être incluses au sein des PDSCR.

Enfin, ces actions d'adaptation seront mises en cohérence au niveau international via un cadre d'action global pour l'adaptation.

### Les missions du cadre international pour l'adaptation

Bien qu'intégrées de manière systématique aux plans nationaux de développement, des mesures d'adaptation efficaces passeront également par la mise en place d'un cadre d'action international au sein de la Convention. Ce cadre pourrait revêtir plusieurs missions :

- permettre le partage d'expériences, la transmission de savoir-faire et de techniques adéquates pour s'adapter, et ce, de manière centralisée,
- constituer un organe de contrôle des pays donateurs et récepteurs pour s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations respectives.

### Décliner le cadre d'action international au niveau national

Pour maximiser l'efficacité des actions, il est essentiel de tenir compte des spécificités nationales en terme d'adaptation. Ainsi, des relais nationaux du cadre d'action international devront être créés. Ils seront notamment bâtis sur les acquis obtenus grâce aux efforts de renforcement de capacités opérés dans des processus comme les PANA ou les Communications Nationales.

Ces cadres institutionnels nationaux permettront ainsi aux pays concernés de définir eux-mêmes leurs besoins et priorités d'adaptation en fonction des circonstances spécifiques régionales, nationales et locales. Les entités nationales devront aussi garantir la participation de la société civile, en particulier des représentants des groupes les plus vulnérables (femmes, peuples autochtones, jeunes, etc.).



### **Les bénéfices d'une approche intégrée développement/climat : l'exemple d'une adaptation sobre en carbone réussie**

Avec l'augmentation des températures, les sécheresses se font d'ores et déjà sentir en Afrique et ailleurs mettant en péril les conditions de vie des populations locales. Ainsi, prenons l'exemple d'un fermier qui était jusqu'à présent en mesure d'irriguer

son exploitation grâce à une nappe phréatique renouvelée. Il doit à présent faire face à un épuisement en eau causé par le manque de précipitations.

Pour préserver son agriculture vivrière, cet agriculteur est donc contraint de s'adapter et de puiser de l'eau dans une nouvelle nappe phréatique plus éloignée et plus profonde. Pour ce faire, il a besoin d'un nouveau système de pompage.

Si un PDSCR (Plan de Développement Sobre en Carbone et Résilient) a été mis en place par son pays, cet agriculteur devrait avoir la possibilité d'accéder aux technologies faiblement émettrices et adaptées, à faible coût sans que cela ne remette en cause son niveau de développement.

À l'inverse, si l'attention a uniquement été portée sur l'adaptation, il lui sera par exemple proposé une pompe fonctionnant à l'aide d'un groupe électrogène. Non seulement cette technologie est émettrice en GES, mais elle deviendra également obsolète dès que les coûts des énergies fossiles deviendront trop élevés et son problème ne sera pas réglé durablement.

Une approche globale des enjeux au sein d'une même stratégie nationale permet ici de donner une réponse fiable, durable et à faible intensité carbone, au problème posé ! Ainsi, cet agriculteur pourrait se voir proposer un système de pompage autonome, alimenté par l'énergie solaire ou éolienne.

Son problème réglé, il sera en mesure de conserver son niveau de vie (voire de l'améliorer), tout en s'adaptant au changement climatique de manière efficace et peu émettrice.

Ce simple exemple suffit à montrer toute l'importance d'une approche globale des enjeux posés par le changement climatique dans les pays en développement.

# Soutenir la mise en œuvre des Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients (PDSCR)



## ✦ Un soutien via l'apport de financements publics

### Le «dilemme de la poule et de l'œuf»

Lors de la conférence de Bali, un accord de principe a été trouvé sur la gestion de la transition énergétique et climatique des pays en développement. Il est en effet évident qu'une réduction de 80% des émissions mondiales en 2050 ne pourra se faire qu'en réduisant aussi les émissions du Sud et en priorité celles des grands pays émergents. Si certains d'entre eux disposent aujourd'hui d'une capacité de financer cette transition, dans la plupart des cas, les pays en développement n'ont pas les moyens de faire face, à eux seuls, aux besoins d'investissements nécessaires pour changer de modèle de développement.

À Bali, les pays en développement ont accepté de prendre part à l'effort de réduction des émissions en contrepartie d'un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités de la part des pays industrialisés.

Aujourd'hui, rien ne vient concrétiser ce double engagement. Alors que les pays industrialisés rechignent à annoncer leur ambition en matière de financement des réductions d'émissions dans les pays du Sud, nous manquons aussi de propositions concrètes pour savoir à quoi pourrait ressembler une véritable stratégie de développement sobre en carbone dans les PED. Nous sommes dans une sorte d'impasse, dans ce que certains appellent le «dilemme de la poule et de l'œuf». Les pays industrialisés refusent d'annoncer un chiffre sans avoir pu estimer précisément le coût des stratégies de réduction des émissions et d'adaptation des PED, tandis que les pays en développement refusent, à juste titre, de déployer de l'énergie à construire des stratégies de développement sobres en carbone sans savoir au préalable ce qui pourra être financé.

Il existe pourtant des moyens assez faciles de contourner cette situation de blocage. Les pays du G20 ont manqué cette opportunité lors des différentes réunions de 2009, en refusant d'inscrire à leur agenda la construction d'un plan de relance mondial qui aurait permis de lancer concrètement des programmes d'investissements amorçant la transition énergétique et climatique. Il faut dépasser cela et rapidement construire ensemble, autour de cas pratiques, une nouvelle forme de coopération, où les financements octroyés par les pays industrialisés seront proportionnés aux besoins des pays en développement.

### Répondre aux besoins de manière proportionnée

La CCNUCC évalue les besoins d'investissements globaux pour la réduction des émissions entre 200 et 210 milliards de dollars par an d'ici 2030. Près de la moitié (46%) de ces investissements devra être réalisée dans les PED. Les besoins d'adaptation sont quant à eux estimés entre 28 et 67 milliards de dollars par an dans les pays en développement sur la même période. Une partie de ces investissements pourrait être assumée par le secteur privé, à condition que la communauté internationale fixe clairement des règles.

14

15





Mais un **soutien public** sera aussi nécessaire, d'au minimum 110 milliards d'euros<sup>13</sup> par an d'ici à 2020 (70 milliards environ pour la réduction des émissions dans les pays en développement et 40 milliards pour leurs besoins d'adaptation aux impacts des changements climatiques). L'effort est à notre portée. Avec un soutien de 100€ par an et par personne dans l'OCDE, on disposerait ainsi de la centaine de milliards d'euros nécessaires pour financer la majeure partie de l'effort de solidarité pour des politiques de développement sobres en carbone et en énergie.

Plusieurs nouveaux mécanismes de financement peuvent être envisagés, l'essentiel étant qu'ils répondent aux critères suivants : pérennité, adéquation et prévisibilité.

Ainsi, une partie des futurs droits d'émissions des pays industrialisés pourrait à l'avenir être mis aux enchères comme l'a proposé la Norvège<sup>14</sup>. Des systèmes de taxe sont également envisageables et les secteurs maritimes et aériens internationaux pourraient eux aussi constituer une nouvelle source de financements (par un système de taxation du kérosène ou, dans le cas de la mise en place d'un plafonnement de leurs émissions, par la mise aux enchères de leurs quotas d'émissions).

Quelles que soient les nouvelles sources de financements, il est crucial que les pays industrialisés assument la mobilisation des fonds publics pour soutenir l'atténuation et l'adaptation des pays en développement. La répartition de l'effort financier à fournir devra quant à elle reposer sur des critères objectifs tels que la capacité à agir et/ou la responsabilité historique du pays.

### Des fonds additionnels à l'aide publique au développement

Il est tentant pour les pays industrialisés, surtout en période de crise budgétaire, d'affecter une partie de leur Aide Publique au Développement (APD) au financement de la lutte contre le changement climatique.

Alors que l'immense majorité de ces pays ne remplit pas son engagement d'accorder 0,7% de son revenu national brut au financement du développement et de la lutte contre la pauvreté, ne pas apporter de financements supplémentaires pour lutter contre le changement climatique serait une erreur de plus.



La limitation du réchauffement planétaire bien en deçà de 2°C est conditionnée par des actions d'envergure dans les pays en développement et nécessite un soutien supplémentaire à l'APD. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas s'appuyer sur l'expérience des agences de coopération bi et multilatérales, qui mettent en œuvre des projets permettant d'améliorer la satisfaction des besoins essentiels des populations. Mais il est vital d'apporter un soutien financier additionnel car le changement climatique constitue bien une barrière supplémentaire au développement des pays du Sud.

<sup>13</sup> [http://www.rac-f.org/article.php3?id\\_article=1521](http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=1521)

<sup>14</sup> [http://unfccc.int/files/kyoto\\_protocol/application/pdf/overviewlist140709.pdf](http://unfccc.int/files/kyoto_protocol/application/pdf/overviewlist140709.pdf)





### Un soutien financier différencié selon la capacité de chaque pays

Il est prévu qu'un registre soit créé pour centraliser l'ensemble des initiatives de réduction des émissions de GES dans les PED au sein de la Convention.

Il est fondamental qu'au sein de ce registre, en plus du simple volume de réduction d'émissions de chaque action proposée, d'autres critères de sélection soient fixés. Il en va de même pour la définition des priorités d'action d'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi le soutien des pays industrialisés devra être différencié selon les pays en développement. À réduction équivalente (ou coût équivalent), le premier critère de sélection devrait être la capacité respective de chaque pays à mettre en œuvre des actions d'atténuation de ses émissions de GES sur son territoire. Il en résultera un soutien plus fort pour les pays les plus vulnérables et des financements plus faibles pour les grands émergents par exemple.

### ✚ Un soutien via des transferts de technologies sans précédent

Malgré la reconnaissance de l'importance du sujet par les différentes parties, il reste essentiel que la question des transferts de technologies soit posée de façon adéquate et ne soit pas uniquement centrée sur les technologies de pointe et les droits de propriété intellectuelle.

En effet, les technologies pour l'adaptation et l'atténuation sont variées. On peut distinguer : les technologies émergentes, matures ou avancées<sup>15</sup>.

Au sein de cet éventail de technologies, il importe d'identifier celles qui sont les plus appropriées aux besoins spécifiques des différents pays. Pour les PED et les PMA en particulier, les besoins portent essentiellement sur des technologies simples nécessitant tout au plus du renforcement de capacité ou de la formation initiale. Tandis que pour les pays émergents, les attentes portent plutôt sur des technologies plus avancées. Les discussions doivent également être étendues vers :

- l'adoption de normes internationales concernant l'efficacité énergétique des biens usuels (électroménager, chauffage et climatisation, éclairage, véhicules...),
- la mise en place de programmes de recherche au niveau international pour faciliter la diffusion des technologies avancées,
- les mécanismes financiers et institutionnels pour soutenir les transferts de technologies.



<sup>15</sup> Voir A. Chetaille & S. Mathy, 2008. An unprecedented need for technology transfer in Toward an equitable post-2012 climate agreement. Climate Development Network Proposal, available under: <http://climatdeveloppement.wordpress.com>



### **L'enjeu des mécanismes de flexibilité : ne pas substituer l'aide à apporter aux pays en développement**

Les pays industrialisés, tel que mentionné précédemment, ont une double obligation : celle de réduire massivement leurs émissions sur leur territoire et celle de soutenir l'adaptation et la limitation des émissions dans les pays en développement par des financements, des technologies et un renforcement des capacités.

Les pays industrialisés, dans le cadre du protocole de Kyoto, sont autorisés à recourir à des mécanismes de projet pour compenser une partie de leurs émissions. Il en va ainsi, par exemple, du Mécanisme de Développement Propre qui permet à un pays industrialisé qui investit dans un projet de réduction des émissions sur le territoire d'un pays en développement de recevoir en contrepartie des crédits d'émissions.

Ainsi, si ces mécanismes de projet permettent de compenser une partie des émissions des pays industrialisés, ils ne peuvent en aucun cas être considérés à travers le nouvel accord de Copenhague comme un soutien financier apporté par les pays industrialisés aux PED pour la réduction de leurs émissions. Le recours au MDP ne peut être comptabilisé deux fois : une fois en tant que réduction des émissions au Nord et une fois en tant que soutien financier à la réduction des émissions au Sud.

De même, quand une action au Sud est soutenue de manière obligatoire par un pays industrialisé — au titre de sa deuxième obligation — elle ne doit pas donner lieu à la délivrance de crédits de compensation au profit de ce dernier.

Par ailleurs, pour éviter que les pays industrialisés ne viennent réaliser des actions à bas coût ou dites « sans regret » qui pourraient être entreprises de manière autonome par un pays en développement, ces dernières ne doivent pas être éligibles au titre des mécanismes de flexibilité.

En effet, les projets de flexibilité, par souci de rentabilité (tonne de CO<sub>2</sub> réduite la moins coûteuse possible) s'orientent naturellement vers les actions à bas coût. Si ce phénomène n'est pas endigué, les PED se verront contraints, dans leurs efforts d'atténuation, de s'orienter vers des actions onéreuses. Cela rendra encore plus ardue la réduction des émissions de GES sur leur territoire. Ainsi, les actions « sans regret » mises en œuvre de manière autonome par un pays en développement ne doivent pas être éligibles au titre des mécanismes de compensation des émissions d'un pays industrialisé.

L'ensemble de ces prescriptions permettra d'éviter une double comptabilisation des réductions d'émissions et de garantir le principe de double obligation des pays industrialisés.

# Instaurer une gouvernance multi-niveaux sous l'égide de la CCNUCC



La gouvernance est souvent considérée comme un sujet secondaire dans les négociations, dans la mesure où les accords sur les grands objectifs d'atténuation sont une priorité de premier plan. Cependant, laisser de côté les enjeux de gouvernance serait une erreur majeure, tant celle-ci sera déterminante pour le succès du nouveau traité.

En effet, l'accord de Copenhague, s'il veut permettre de limiter à 2°C le réchauffement de la planète, va bousculer en profondeur nos sociétés, au Nord comme au Sud. Réduire les émissions mondiales de 80% d'ici 2050 appelle en effet à une forte décarbonisation des économies industrialisées et à l'invention d'un développement sobre en énergie et peu émetteur de GES pour les PED. En pratique, cela veut dire une nouvelle économie mondiale et des habitudes de consommation, de mobilité et de logement complètement différentes sur l'ensemble de la planète.

Ce défi ne pourra pas être réussi sans la participation de la société civile. Pour cela, de nouvelles institutions et règles du jeu doivent voir le jour. Elles seront essentielles et devront respecter quelques grands principes de base qui doivent être présents dans le texte final de l'accord de Copenhague.

## ■ Une nécessité de transparence : le rôle central de la CCNUCC

Les politiques climatiques sont avant tout des politiques globales. Elles touchent les transports, l'accès à l'énergie, l'agriculture et la foresterie, le logement, etc. Au Nord comme au Sud, de nombreux acteurs interviennent sur l'ensemble de ces thèmes : États, entreprises, collectivités locales, ONG, coopérations bi et multilatérales. Aujourd'hui, la coordination entre ces acteurs est faible. Pour mener des politiques intégrées de décarbonisation et de développement sobre en énergie, il est

nécessaire que l'accord de Copenhague encourage la coordination de ces différents acteurs.

Il faut en effet que la CCNUCC serve de cadre à la mise en place de stratégies nationales de développement intégrant à la fois des mesures d'adaptation et d'atténuation. Avec ce rôle, les outils de la CCNUCC seront en mesure d'éviter que, sur le terrain, des pratiques concurrentes ou contradictoires ne soient encouragées par différents canaux.

L'harmonisation entre les différentes politiques existantes (politiques nationales, aide publique au développement, banques de développement...) permettra aussi une transparence accrue dans la prise de décision et un meilleur accès des parties prenantes aux processus décisionnels.



## ■ Un impératif d'efficacité : une décentralisation nécessaire dans la mise en œuvre

Ni la Convention Climat ni le protocole de Kyoto, MDP compris, n'ont réussi à générer des fonds suffisants et à les allouer de manière équitable. En effet, aujourd'hui, aucun de ces mécanismes ne permet de mettre en place des politiques de lutte contre le changement climatique à la hauteur des besoins, soit par manque de financements, soit parce qu'une gouvernance adaptée fait défaut. Les décisions de Bali sur le Fonds pour l'Adaptation



constituent cependant une avancée sur laquelle il convient de s'appuyer. Le Conseil Exécutif du Fonds est en effet composé de manière équilibrée entre bailleurs et bénéficiaires.

Mais au-delà de ces avancées, il est utile de poursuivre la réflexion sur la gouvernance des fonds. Il est en effet impératif de garantir que l'ensemble des pays, même ceux dont les émissions sont les plus modestes, aient accès à des moyens de financements pour leurs PDSCR.

Pour cela, il faudra développer des fonds régionaux et/ou thématiques ce qui permettra de mieux prendre en compte les spécificités des différentes régions du globe. En effet, les pays les moins avancés n'ont pas nécessairement les mêmes besoins que les pays émergents et on peut difficilement traiter de l'ensemble des thématiques (transfert de technologie, accès à l'énergie, déforestation et dégradation des forêts) de la même manière.

C'est pourquoi il est nécessaire de créer des institutions permettant à la fois de garantir la cohérence des politiques d'atténuation et d'adaptation, la prise en compte des spécificités régionales et des exigences de chacune des thématiques abordées.

#### ■ Implication de la société civile dans les décisions et leur mise en œuvre

À l'heure actuelle, l'architecture du régime climatique repose essentiellement sur les États. Les organisations de la société civile ne jouent pas de rôle important dans la prise de décision relative aux politiques d'atténuation et d'adaptation, même si elles ont accès à la plupart des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

Pourtant, sur le terrain, à côté des entreprises et

des collectivités locales, la société civile et les ONG jouent un rôle déterminant. Ce sont des acteurs clés de la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux (éducation à l'environnement), mais aussi de la mise en œuvre des politiques climatiques.

Dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, les ONG sont en effet des acteurs de premier plan dans des domaines aussi variés que l'accès à l'énergie et la précarité énergétique, l'agriculture et la foresterie, ou encore l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Leurs connaissances et leurs savoir-faire sont indispensables et ils doivent donc être associés aux différents échelons ainsi qu'à la prise de décision relative aux politiques d'atténuation et d'adaptation.

Dans la même optique, les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, qui seront amenés à jouer un rôle croissant dans la construction des actions de lutte contre le changement climatique, doivent être intégrés dans les processus de décision (cf. encadré ci-contre). C'est particulièrement le cas concernant les politiques forestières (thématique REDD - Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) mais cela est également vrai pour l'ensemble des politiques de développement.





## Les peuples autochtones face aux changements climatiques

Hindou OUMAROU IBRAHIM - Coordinatrice AFPAT

### Qui sont les peuples autochtones ?

*On appelle principalement peuples autochtones les communautés et groupes de chasseurs-cueilleurs ou anciennement chasseurs-cueilleurs ainsi que les groupes d'éleveurs pastoraux. Ce qui caractérise principalement ces peuples ce sont leurs modes de vie extrêmement différents des modèles dominants. Leurs cultures minoritaires sont presque partout menacées voire en voie d'extinction. Ces différences culturelles sont source de discrimination et de marginalisation remettant en cause leurs droits humains fondamentaux comme l'accès à la terre et aux ressources naturelles traditionnelles.*

### Comment ces peuples font-ils face au changement climatique ?

*Face aux changements climatiques, les peuples autochtones sont parmi les premières victimes. Comme ils entretiennent une relation étroite avec la terre et dépendent directement des ressources naturelles, le changement climatique exacerbe les difficultés qu'ils rencontrent déjà. Les déséquilibres climatiques accentuent leur vulnérabilité et renforcent la marginalisation politique, sociale et économique de ces communautés.*

*Ainsi, certains éleveurs peuls Mbororo autochtones du Tchad qui pratiquaient l'élevage nomade de bétail sont obligés de changer de mode de vie afin de s'adapter au dérèglement du climat. Ils doivent faire face à l'augmentation des températures, à des sécheresses plus rudes, à l'accélération des vents dans certaines zones. Tous ces phénomènes mettent à mal les pâturages et les écosystèmes dont ils dépendent.*

*De l'élevage nomade, ils ont été contraints de passer à des modes de vie semi-nomades voire entièrement sédentarisés. Ils essayent de s'adapter en cultivant la terre selon des savoir-faire traditionnels mais n'arrive pas à obtenir de récolte suffisante pour assurer leur survie. De même, l'ensemble de leurs troupeaux est mort ou a été vendu par manque de nourriture.*

*Ces conditions extrêmes cumulées avec leur marginalisation sociale et économique ont des conséquences désastreuses sur ces communautés. Les plus jeunes s'exilent massivement et envahissent les grandes villes, gonflant par la même les bidonvilles sans améliorer pour autant leurs conditions de vie. Dans le pire des cas, les jeunes femmes sont obligées de se prostituer et propagent des maladies et des virus au sein de leur communauté qui est incapable de se protéger contre ces maux inconnus. Aujourd'hui, le changement climatique exacerbe la fragilité de ces peuples autochtones et menace leur survie.*

### Quelle place pourraient-ils prendre dans la lutte contre le changement climatique ?

*La valeur sociale et culturelle de ces communautés est inestimable. Face aux changements climatiques, leur connaissance des écosystèmes et leur mode de vie en harmonie avec la terre sont tout aussi précieux. Ils ont un rôle important à jouer dans la préservation des équilibres locaux.*

*Par exemple, les nomades autochtones africains comme les Touaregs respectent des règles traditionnelles de déplacement permettant la régénération des écosystèmes locaux tout en gérant les ressources naturelles de façon raisonnée et équitable. Il en va de même pour les autochtones de la forêt, à l'image des Ba'Akas, dont la connaissance est essentielle à la préservation de ces milieux fragiles. Leurs techniques d'agroforesterie traditionnelles leur permettent, par exemple, de protéger les arbres qui retiennent le plus d'eau, afin de préserver leur alimentation en eau potable et l'humidité des sols cultivables.*

*Ces exemples montrent l'importance de donner une place centrale aux peuples autochtones dans les politiques de développement sobres en carbone et résilientes à l'échelle locale et nationale. Leur implication, à la fois dans la construction de ces plans d'action, et dans leur mise en œuvre, assurera la cohérence et l'efficacité des futures politiques de développement respectueuses du climat et des écosystèmes.*



## Conclusion

Au-delà d'avancées sur des points purement techniques, la clé d'un accord satisfaisant à Copenhague se trouve au cœur d'une **volonté politique forte**.

Alors que les scientifiques reconnaissent que l'équilibre climatique se dégrade plus rapidement que prévu, il en va malheureusement de même pour l'équilibre des discussions mondiales sur le climat au sein des Nations Unies.

Aujourd'hui personne ne semble disposé à relever le défi posé par les négociations post-2012 sur la scène internationale et à prendre le leadership des discussions sur ce thème.

Au contraire, dans ces échanges, on assiste davantage à une crispation des divergences et à un repli sur les intérêts nationaux. Chacun semble se protéger le plus possible tout en poussant les autres à agir. Que dire par exemple des objectifs de réduction des émissions des pays industrialisés qui plafonnent à 15% à peine pour 2020 quand l'ensemble de ces pays doit réduire ses émissions d'au minimum 40% pour 2020, par rapport à 1990?

Plus qu'un simple accord diplomatique mondial, il s'agit d'apporter une réponse au **double défi** de décarbonisation des sociétés industrialisées et d'invention de voies de développement sobres en carbone pour les plus pauvres.

Le chemin qui mène à cet accord existe bel et bien et est accessible, à condition que les dirigeants mondiaux aient le courage de dépasser leurs visions à court terme pour résoudre ce défi de notre siècle.

Enfin, dans cet immense chantier, les citoyens du monde ont une mission d'interpellation essentielle à jouer vis-à-vis des pouvoirs politiques en leur montrant que les sociétés sont prêtes à changer.



## Acronymes

**APD** : Aide Publique au Développement.

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

**GES** : Gaz à Effet de Serre.

**GIEC** : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

**MDP** : Mécanisme de Développement Propre.

**MRV** : Mesurable, Reportable et Vérifiable.

**NAMA** : National Appropriate Mitigation Action (Actions Nationales Appropriées de Réduction des Émissions).

**OMD** : Objectif du Millénaire pour le Développement.

**PANA** : Plan d'Action Nationaux d'Adaptation.

**PDSCR** : Plans de Développement Sobres en Carbone et Résilients.

**PED** : Pays En Développement.

**PMA** : Pays les Moins Avancés.

**REDD** : Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts.

**RNB** : Revenu National Brut.

**Crédits photographiques** : couverture - Village Meeting in Yendi District NE Ghana © Alex Schumacher | P4 - Les membres du Réseau Climat & Développement © Morgane Créach | P8.1 - Village près du fleuve niger-Mali © Elise Buckle | P8.2 - Berger seul menant son troupeau © Guy Bescond | P8.3 - Inondations au Sud Darfour © Nite Owl | P8.3b - Pirogue sur le Niger © Elise Buckle | P10 - Marché de Bamako et épices © Elise Buckle | P11 - Inondations au Sud Darfour © Nite Owl | P13.1 - Mère qui cueille © Alex Schumacher | P13.2 - Sécheresse plantation © Ian Riley | P13.3 - Zumbo community radio © Gert van Dermeersch | P14 - Femmes et leur troupeau © Elise Buckle | P15 - Femme en RDC © Teseum | P16.1 - Gotija d'une tribu Ingasana © Hassan | P16.2 - Pirogue sur le fleuve Niger © Elise Buckle | P17.1 - Fillette Malienne © Elise Buckle | P17.2 - Installation panneaux solaire Rwanda © Solar Emina | P17.3 - Fillette pompant de l'eau © Reus | P18 - Bidonville Lagos © Gillman | P19 - Conférence de presse du réseau à Poznan © Elise Buckle | P20.2 - Photo de village © Artwek.